

cet anniversaire a montré que la question du pouvoir temporel est loin d'être enterrée, et que la maison piémontaise transportée à Rome en 1870, est branlante. Le moindre coup de vent en aurait raison, et Crispi, dans son discours à l'inauguration du monument de Garibaldi, a mis, on peut le dire, la Providence en demeure de faire crouler le château de cartes du roi Humbert.

Il n'est pas sans intérêt de constater les nuances qui se font jour dans la presse catholique de France, à propos de la taxe d'abonnement. *La Vérité*, de Paris, et toutes les *Semaines Religieuses* de France, à peu près, recommandent l'attitude passive, tandis que *l'Univers* et le *Monde* de Paris, conseillent des protestations platoniques. L'expérience, cependant, est là pour démontrer qu'il vaut autant se croiser les bras que de se contenter de protestations platoniques en présence de l'injustice et de la tyrannie. On les a multipliées en France depuis vingt ans, pour aboutir en définitive à autant de capitulations. Il ne serait donc pas mal d'essayer d'une autre tactique.

C'est ce que veulent, en particulier, les *Semaines Religieuses* de S. Briey, de Cambrai et de Coutances.

"La loi d'abonnement, dit la première, est inique et anticonstitutionnelle; elle constitue un acte de persécution. Les congrégations ne sauraient l'accepter de bon gré et ne peuvent la subir que de force. L'attitude passive est donc en soi le devoir de tous. En effet, elle ne constitue pas une résistance illégale, mais une véritable opposition légale, puisqu'elle équivaut à dire au gouvernement: Je ne puis coopérer au vol que vous voulez perpétrer, prenez vous-même la bourse que vous voulez m'enlever au détour du chemin de la loi de finance....

"L'attitude passive est, en principe, le devoir; la soumission est une solution à laquelle on ne saurait venir qu'à la dernière extrémité pour éviter des maux immenses.

"*Prêcher l'attitude passive, est donc le programme de tous ceux qui tiennent une plume*; de même que le devoir de tous les prédicateurs est d'enseigner la loi, laissant aux confesseurs le soin d'en faire l'application casuistique.

"Encourager la soumission, c'est pousser à une défaillance contre laquelle quelques-uns ne pourront peut-être pas se défendre, mais qui n'en sera pas moins triste.....

"L'armée catholique se trouve en présence d'un ennemi puis-